



## Organisation d'un second tour (CSE)

Bonjour à toutes et à tous,

Aucun candidat présenté par une organisation syndicale représentative ne s'étant manifesté lors du premier tour des élections professionnelles. Conformément à la réglementation en vigueur, un second tour sera organisé le **12 mai 2025**, afin de permettre la présentation de candidatures individuelles.

Si tu souhaites te présenter, tu peux choisir une des options suivantes :

- Envoie un courrier avec accusé de réception,
- Remets une lettre en main propre,
- Ou envoie une lettre par mail à l'adresse suivante : [n.elbaghdadi@urbilog.com](mailto:n.elbaghdadi@urbilog.com).

La date limite pour envoyer ta candidature est le **mardi 29 avril 2025 à 17h**.

Si tu es en télétravail, en congé ou absent, pas de panique !  
Un kit de vote par correspondance sera envoyé.

👉 Pour le premier et le deuxième collège, le **second tour** se déroulera le **12 mai 2025**, de **14h à 16h**, à la **Salle Grand'Place**, 37 rue Papin, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Toutes les règles de l'élection sont dans le [\*\*protocole d'accord préfectoral\*\*](#), que tu peux consulter pour plus de détails.

Tu peux aussi consulter la [\*\*liste des électeurs et des éligibles\*\*](#) pour vérifier si tu peux voter ou te présenter.

Si tu as des questions, contacte [\*\*Nabil\*\*](#), il est là pour t'aider !  
Belle journée à toi.